

Première Synthèses

Informations

LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU 1^{ER} TRIMESTRE 2009

Au premier trimestre 2009, l'indicateur de tension sur le marché du travail, qui rapporte les offres d'emploi aux demandes d'emploi recueillies par Pôle emploi, a fortement reculé pour le deuxième trimestre consécutif (-18,8 % sur le trimestre, après -10,8 % au quatrième trimestre 2008 et -33,9 % sur un an en données corrigées des variations saisonnières). Cette diminution exceptionnelle résulte d'une baisse importante du nombre d'offres d'emploi collectées auprès des employeurs (-14,9 % ce trimestre) et d'une hausse du nombre de demandes enregistrées (+4,6 %). Ces évolutions ont concerné, dans des proportions variables, tous les domaines professionnels. La baisse des tensions sur le marché du travail a concerné toutes les régions de France métropolitaine.

La part des offres durables (sous contrat de plus de 6 mois) a également continué à diminuer et l'écoulement des demandes d'emploi s'est avéré plus difficile qu'au cours des trimestres précédents.

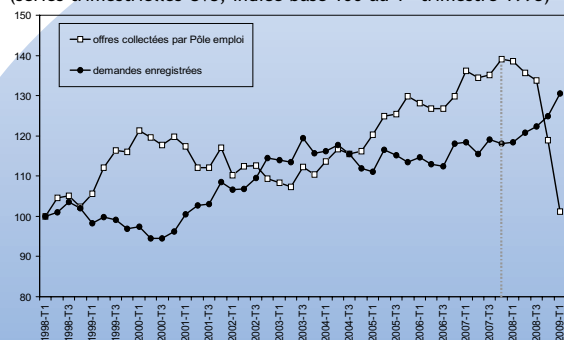
Dans le domaine professionnel du **bâtiment et des travaux publics**, la diminution des tensions sur le marché du travail, amorcée depuis début 2006, s'est accentuée en 2008, et se poursuit de manière très sensible au 1^{er} trimestre 2009 (-19,1 % au premier trimestre 2009 et -45,6 % sur un an). Sur un an, l'indicateur de tension a diminué pour toutes les familles professionnelles. Cette baisse a été particulièrement marquée pour les **ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, les ouvriers qualifiés du gros œuvre et des travaux publics** ainsi que pour les **conducteurs d'engins, les cadres et les techniciens du bâtiment**. La baisse du nombre d'offres d'emploi enregistrées s'accompagne d'une diminution très sensible de la part des offres sur contrats de six mois et plus.

Dans les **domaines industriels**, la baisse des tensions sur le marché du travail, amorcée au deuxième trimestre 2008, s'est fortement accentuée depuis le quatrième trimestre 2008. L'indicateur de tensions chute de -31,6 % au premier trimestre 2009 par rapport au trimestre précédent et de -54,2 % sur un an. Ce trimestre, la baisse des tensions sur le marché du travail s'est généralisée à tous les **domaines professionnels industriels**.

La baisse sur un an la plus importante a concerné la **mécanique, travail des métaux** (-68,9 %). Comme pour le BTP, la diminution des offres d'emploi s'accompagne d'une baisse très sensible de la part des offres durables.

Pour les **domaines du tertiaire**, les tensions entre offres et demandes d'emploi diminuent également au premier trimestre 2009 mais de manière un peu moins importante globalement que dans les domaines précédents (-16,2 % ce trimestre et -28,5 % sur un an). Le recul des tensions n'a commencé qu'au troisième trimestre 2008. La baisse sur un an concerne toutes les professions à l'exception des **aides soignants** (+4,0 %), des **infirmiers et sages-femmes** (+22,0 %). Les baisses annuelles les plus marquées sont observées dans les **transports, la logistique et le tourisme** (-50,6 %), les **études et recherches** (-48,7 %), l'**informatique** (-39,7 %), pour les **cadres des banques et assurances** (-36,7 %) et dans l'**hôtellerie-restauration-alimentation** (-34,0 %). La baisse de l'offre d'emploi collectée pour les professions du domaine tertiaire ne s'accompagne pas ce trimestre d'une baisse de la part des offres sur contrat de plus de 6 mois : le nombre d'offres temporaires ou occasionnelles diminue au même rythme que l'offre d'emploi durable.

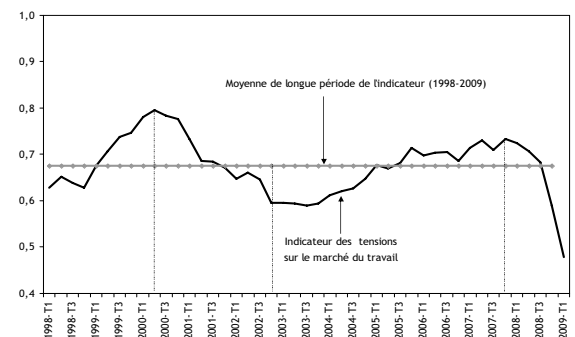
Graphique 3
Offres et demandes enregistrées
(séries trimestrielles CVS, indice base 100 au 1^{er} trimestre 1998)



Le nombre d'offres collectées chaque trimestre par Pôle emploi a commencé à se replier début 2008 et a fortement chuté au quatrième trimestre 2008 et au premier trimestre 2009. Le nombre des demandes enregistrées a augmenté régulièrement au cours de l'année 2008 et a plus fortement progressé au 1^{er} trimestre 2009. Ces deux phénomènes expliquent la baisse importante de l'indicateur de tension sur le marché du travail enregistrée depuis début 2008.

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).
Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

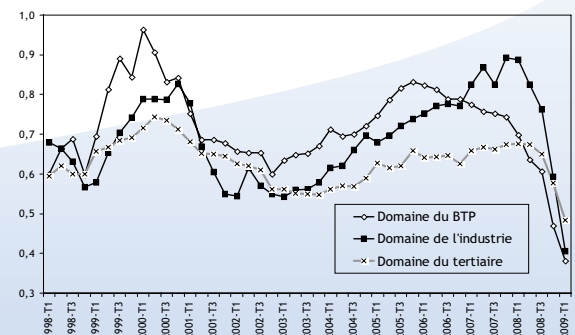
Graphique 1
Offres sur demandes enregistrées à Pôle emploi
(séries trimestrielles, ratio CVS)



L'indicateur de tension a fortement diminué entre les premiers trimestres 2008 et 2009 (-33,9 % sur un an en données corrigées des variations saisonnières), si bien qu'il se situe actuellement très en dessous de sa moyenne de longue période et à son niveau le plus bas depuis 1997 (date à partir de laquelle on a pu reconstituer ces séries de manière homogène).
Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).

Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Graphique 2
Offres sur demandes enregistrées
par grands domaines professionnels
(séries trimestrielles, ratio CVS)



Depuis début 2008, l'indicateur des tensions sur le marché du travail a fortement diminué dans les domaines de l'industrie et de la construction. Dans le domaine tertiaire, l'indicateur des tensions a diminué à partir du troisième trimestre 2008 après s'être maintenu à un assez haut niveau au cours des trois trimestres précédents.

L'indicateur des tensions sur le marché du travail est ainsi devenu inférieur à sa moyenne sur longue période (1998-2008) dans les trois grands domaines professionnels. Il n'a jamais été aussi bas depuis 10 ans.

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).

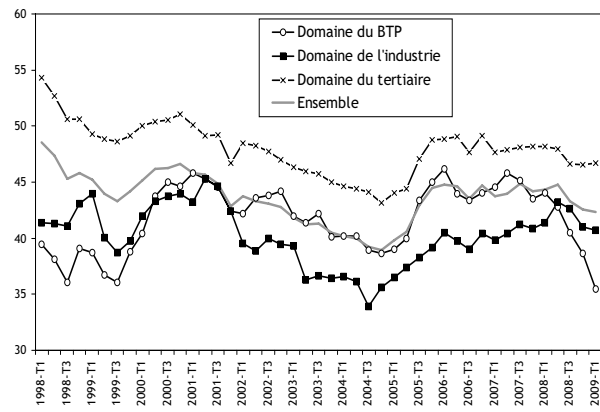
Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi traitement Dares.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

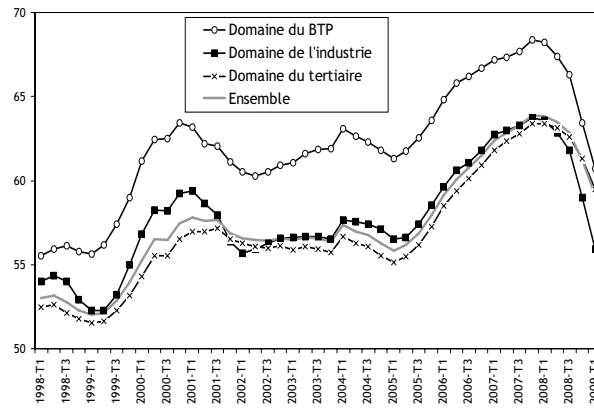
MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

Graphique 4
Part des offres de plus de 6 mois dans l'ensemble des offres enregistrées par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



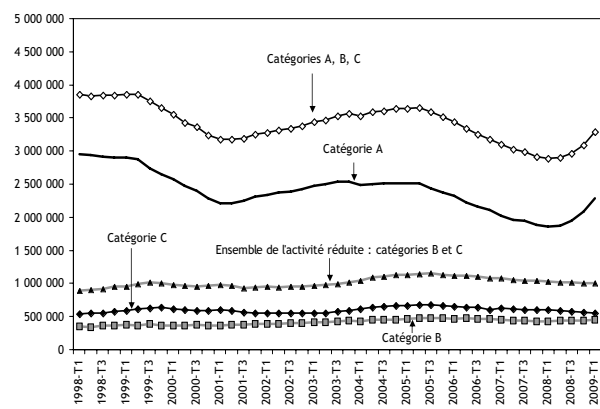
Au premier trimestre 2009, la part des offres d'emploi sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de 6 mois a continué de se retenir rapidement dans le BTP. Pour les métiers industriels, le repli se poursuit au premier trimestre, mais de façon plus modérée qu'au trimestre précédent. Pour les métiers de tertiaire, cette part a diminué au troisième trimestre 2008 mais reste à peu près constante depuis cette date.
Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).
Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Graphique 5
Taux d'écoulement des demandes d'emploi par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



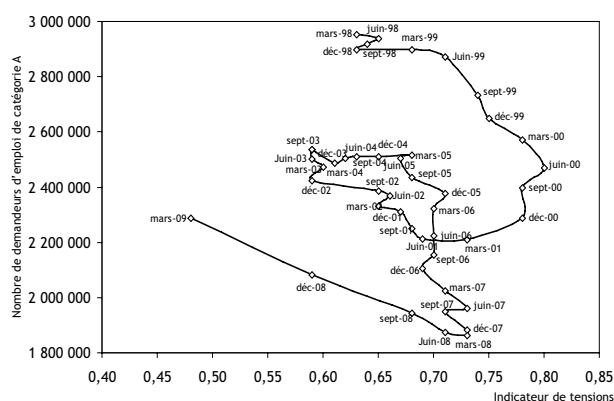
Le taux d'écoulement des demandes d'emploi a continué à diminuer au premier trimestre 2009 à un rythme voisin de celui observé au quatrième trimestre 2008. Cette baisse concerne l'ensemble des grands domaines professionnels avec une chute plus marquée ces deux derniers trimestres dans les domaines professionnels de l'industrie et de la construction. Le taux d'écoulement des demandes d'emploi reste plus important dans le BTP que dans l'industrie et le tertiaire.
Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).
Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Graphique 6
Demandeurs d'emploi selon les catégories (séries trimestrielles CVS)



Sur le champ des 73 familles professionnelles retenues dans la mesure des tensions sur le marché du travail (voir Définitions, nomenclatures, sources et indicateurs), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a fortement augmenté au premier trimestre 2009 (+9,9 %). Cette évolution est proche, bien qu'un peu moindre, de celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, pour toutes les 86 familles professionnelles confondues (+11,1 % au premier trimestre 2009).
Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).
Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

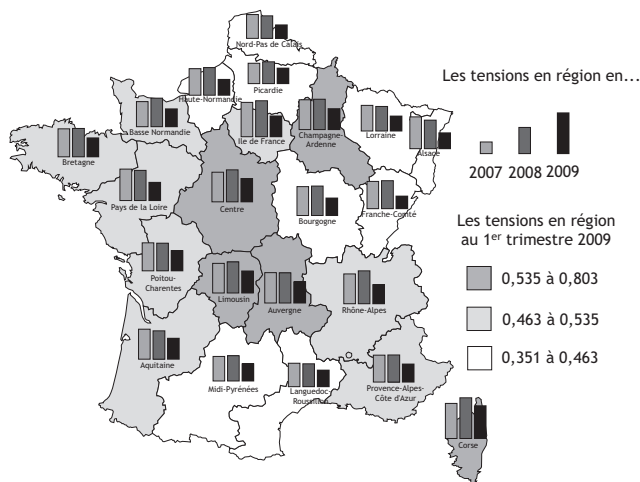
Graphique 7
Demandeurs d'emploi de catégorie A et indicateur de tensions (séries trimestrielles CVS)



La forte baisse des tensions sur le marché du travail depuis deux trimestres s'accompagne d'une hausse importante du stock de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A.
Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).
Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

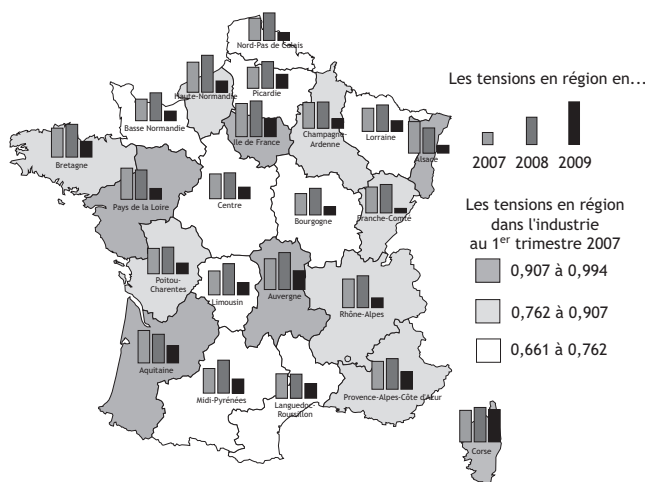
ZOOM SUR...

Les tensions sur le marché du travail par région (en données CVS) aux premiers trimestres 2007, 2008, 2009



La forte baisse des tensions sur le marché du travail entre les premiers trimestre 2008 et 2009 s'observe dans toutes les régions. Les baisses les plus importantes sont observées, par ordre décroissant (de -50 % à -33 %), en Franche-Comté, Alsace, Ile-de-France, Haute Normandie, Rhône-Alpes, Bourgogne, Pays de la Loire, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais (des régions de tradition industrielle le plus souvent).
Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).
Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Les tensions sur le marché du travail par région (en données CVS) aux premiers trimestres 2007, 2008, 2009 dans l'industrie



Entre les premiers trimestres 2008 et 2009, la chute du ratio de tension sur le marché du travail dans le domaine industriel dépasse 50 % dans 13 régions, elle se situe entre 35 % et 50 % dans les autres régions de France métropolitaine (excepté la Corse).
Les plus fortes baisses par ordre décroissant concernent la Franche-Comté (-76%), la Haute-Normandie (-65 %), le Nord-Pas de Calais (-64 %), le Rhône-Alpes (-64 %), la Bourgogne (-63 %) et l'Alsace (-62 %).
Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 3).
Source : Données marché du travail Dares-Pôle emploi, traitement Dares.

Définitions, nomenclatures, sources et indicateurs

Familles et domaines professionnels (FAP-2003)

Afin d'analyser simultanément les données de l'emploi et du chômage par métier, la Dares a créé une nomenclature spécifique : les familles professionnelles (FAP). Cette nomenclature rapproche le ROME « Répertoire opérationnel des métiers et des emplois », utilisé par Pôle emploi pour classer les offres et les demandes d'emploi, des PCS « professions et catégories socioprofessionnelles », nomenclature utilisée par l'Insee dans ses enquêtes. Les métiers sont ainsi regroupés en 86 familles professionnelles, elles-mêmes rassemblées dans 22 domaines professionnels.

Dans cette publication, 13 familles professionnelles ne sont pas prises en compte car les données de Pôle emploi y sont peu significatives : les agriculteurs-éleveurs, les artisans, les dirigeants d'entreprises, les cinq familles professionnelles de la fonction publique, les patrons d'hôtels-café-restaurants, les médecins, les enseignants et formateurs ainsi que les professionnels de la politique et le clergé. Les domaines professionnels pris en compte sont aussi regroupés en quatre grandes catégories : l'**agriculture** (A), le **bâtiment** (B), l'**industrie** (C, D, E, F, G, H) et le **tertiaire** qui rassemble les autres domaines professionnels (J, L, M, N, Q, R, S, T, U, V), voir tableau de la page suivante.

- Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du Travail : <http://www.travail.gouv.fr> (rubriques Statistiques / Métiers et qualifications)

Les sources

• L'enquête Emploi de l'Insee

L'enquête Emploi est réalisée chaque trimestre par l'Insee dans 35 000 ménages auprès des personnes de 15 ans ou plus sur l'ensemble de la France métropolitaine

- Voir la présentation détaillée sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

• Les statistiques mensuelles des demandes et des offres d'emploi collectées par Pôle emploi

À partir des fichiers de gestion de Pôle emploi, ces statistiques portent sur les demandes et les offres d'emploi. Elles comptabilisent les stocks en fin de mois et les flux du mois : inscriptions et sorties des listes pour les demandes, enregistrements et sorties pour les offres. Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont classés en catégories statistiques selon la pratique d'une « activité réduite » au cours du mois écoulé, sa durée, ainsi que selon l'obligation ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

La **catégorie A** correspond aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi. Les **catégories B et C** correspondent aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé au cours du mois une activité réduite courte (78 h ou moins, catégorie B) ou longue (plus de 78 h, catégorie C). Les catégories A, B, C regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois écoulé.

Les **catégories D et E** concernent des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, soit parce qu'ils sont en stage, formation, maladie (catégorie D), soit parce qu'ils sont en emploi (catégorie E).

- Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du Travail : <http://www.travail.gouv.fr> (rubriques Statistiques / Chômage)
Se reporter également au site internet de Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr>

Les indicateurs

- **L'emploi** : nombre de personnes en emploi au sens du Bureau international du travail, en moyenne sur l'année (source : enquête Emploi de l'Insee).
- **Le taux de demande d'emploi** est un indicateur de chômage par famille professionnelle. C'est le ratio des demandeurs d'emploi de catégorie A sur la somme de l'emploi et des demandeurs d'emploi de catégorie A. Il est calculé en moyenne annuelle.
- **Évolution du stock de demandes** : taux d'évolution sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (demandeurs d'emploi de catégories A et B).
- **Le taux d'écoulement des demandes** mesure l'importance des sorties des listes de demandeurs d'emploi. Une valeur élevée de ce taux indique qu'une forte proportion des demandeurs d'emploi présents un an avant ou de ceux entrés dans l'année est sortie des listes dans les douze mois. Cet indicateur est le complément à 100 du ratio qui rapporte les demandes d'emplois présentes à la fin du trimestre aux demandes d'emplois du même trimestre de l'année antérieure additionnées du flux de demandes d'emploi enregistrées dans l'année.
Il est calculé sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C.
- **La part des contrats (CDI ou CDD) de plus de six mois parmi les offres enregistrées du trimestre** permet d'apprécier la qualité des offres confiées par les employeurs à Pôle emploi selon les familles professionnelles.
- **Évolution des flux d'offres enregistrées** par Pôle emploi au cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.
- **Évolution des flux de demandes enregistrées** par Pôle emploi aux cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.
- **Offres sur demandes enregistrées** : ratio du flux d'offres enregistrées durant les trois derniers mois sur les demandes enregistrées de catégorie A durant la même période. Ces données sont corrigées des variations saisonnières et comparées à celles du trimestre précédent. Elles sont également comparées à celles du même trimestre de l'année précédente. La comparaison du niveau de ce ratio entre familles professionnelles n'est pas aisée car, selon les métiers, les modes de recrutement et le recours à des offres d'emploi déposées à Pôle emploi diffèrent.

Les principaux sigles utilisés :

DEE = Demandes d'emploi enregistrées

OEE = Offres d'emploi enregistrées

CDI = Contrat à durée indéterminée

Séries CVS = Séries corrigées des variations saisonnières

Tension = OEE/DEE

CDD = Contrat à durée déterminée

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.



Familles et domaines professionnels *	Emploi en 2008 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demandes d'emploi en 2008 (en %)	Évolution du stock de demandeurs d'emploi de catégories A et B sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux d'offres (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux de demandes (CVS, %)	Offres sur demandes enregistrées (séries CVS)		
								au 1 ^{er} trimestre 2009	par rapport au trimestre précédent (%)	par rapport à l'année précédente (%)
A Agriculture, marine, pêche	398	12,9	17,1	59,1	10,6	-10,0	4,6	1,22	-14,4	-18,6
A10 Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	307	14,8	17,5	58,2	9,5	-10,5	4,8	1,33	-14,9	-18,7
A20 Techniciens et cadres de l'agriculture	63	5,1	9,4	64,9	52,4	7,0	2,3	0,37	5,7	7,3
A30 Marins, pêcheurs	29	7,7	20,3	66,3	27,3	-3,8	9,7	0,31	-10,7	-47,2
B Bâtiment, travaux publics	1 951	8,2	47,8	60,7	35,5	-15,3	5,4	0,38	-19,1	-45,6
B00 Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	224	15,7	47,8	63,2	27,4	-19,4	3,9	0,25	-24,3	-50,3
B10 Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	116	3,5	91,2	52,2	30,4	2,7	3,1	0,54	-0,6	-54,1
B20 Ouvriers qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	367	5,5	75,0	58,6	31,0	-12,2	10,6	0,38	-19,5	-57,0
B30 Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre	146	16,5	28,6	64,0	35,4	-9,7	4,4	0,31	-13,8	-24,3
B40 Ouvriers qualifiés du bâtiment, second oeuvre	610	7,9	43,7	60,2	30,9	-13,1	6,1	0,47	-18,9	-37,7
B50 Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	81	10,4	63,0	53,2	22,9	-16,9	-1,0	0,30	-13,6	-57,6
B60 Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	293	3,7	40,9	59,8	63,0	-14,8	8,7	0,69	-21,7	-51,9
B70 Cadres du bâtiment et des travaux publics	113	4,1	48,9	60,6	80,7	-18,9	14,0	0,44	-30,3	-60,3
C Électricité, électronique	272	4,2	39,1	54,8	40,3	-30,5	6,2	0,59	-35,0	-52,8
C00 Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	45	5,5	33,1	55,2	23,7	-45,7	-4,6	0,37	-38,0	-56,5
C10 Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	80	7,5	43,2	52,7	31,9	-33,0	9,7	0,52	-38,7	-53,7
C20 Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	147	1,8	34,6	59,8	57,7	-30,0	7,1	0,86	-35,2	-52,1
D Mécanique, travail des métaux	974	6,9	58,8	54,9	35,3	-42,1	1,7	0,31	-42,6	-68,9
D00 Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal	51	18,5	54,7	55,4	25,6	-51,9	0,0	0,20	-50,8	-74,9
D10 Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	135	7,0	73,2	52,3	40,9	-46,5	3,3	0,29	-48,0	-76,0
D20 Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	179	5,4	75,7	54,3	26,7	-33,5	9,1	0,48	-37,5	-63,2
D30 Ouvriers non qualifiés de la mécanique	183	11,2	49,0	57,9	33,6	-39,9	-1,8	0,20	-45,8	-68,7
D40 Ouvriers qualifiés de la mécanique	166	6,8	68,7	49,7	33,0	-43,0	-1,8	0,29	-42,8	-73,7
D60 Techniciens, agents de maîtrise des industries mécaniques	260	1,9	29,0	59,8	56,5	-41,6	7,1	0,65	-46,2	-60,2
E Industries de process	763	7,4	36,5	52,5	21,5	-26,3	1,2	0,44	-27,5	-44,4
E00 Ouvriers non qualifiés des industries de process	255	14,4	36,2	51,3	13,9	-30,1	-0,4	0,46	-26,9	-42,2
E10 Ouvriers qualifiés des industries de process	302	3,8	41,9	52,4	29,8	-22,7	3,1	0,44	-27,7	-51,9
E20 Techniciens, agents de maîtrise des industries de process	206	2,8	26,6	60,5	58,0	-19,8	9,3	0,36	-24,6	-39,8
F Matériaux souples, bois, industries graphiques	351	8,9	17,4	58,3	37,3	-15,8	5,0	0,31	-21,0	-46,1
F00 Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	32	14,5	5,5	58,9	21,8	-15,0	1,4	0,39	-16,4	-35,1
F10 Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	80	11,4	6,2	55,8	36,3	-15,8	2,0	0,28	-18,9	-37,2
F20 Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	29	11,1	29,6	63,5	39,1	-27,3	6,1	0,24	-34,1	-59,5
F30 Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	72	10,1	40,0	60,3	37,4	-9,7	8,8	0,34	-18,5	-48,2
F40 Ouvriers des industries graphiques	91	5,0	12,3	54,4	42,3	-16,1	5,1	0,37	-19,7	-47,0
F50 Techniciens, agents de maîtrise des matériels souples, du bois et des industries graphiques	47	4,2	16,0	56,6	66,2	-17,8	4,8	0,31	-21,3	-50,0
G Maintenance	864	5,3	36,2	60,1	58,6	-17,3	5,2	0,55	-22,5	-45,4
G00 Ouvriers qualifiés de la maintenance	252	6,0	34,2	56,6	45,8	-15,7	4,3	0,49	-19,8	-45,1
G01 Ouvriers de la réparation automobile	210	5,7	41,2	63,1	55,5	-12,2	6,5	0,52	-18,0	-48,1
G10 Techniciens, agents de maîtrise de la maintenance et de l'organisation	402	4,5	34,6	60,8	67,5	-19,4	4,8	0,63	-24,6	-43,6
H Ingénieurs, cadres de l'industrie	232	3,5	20,4	59,2	85,2	-24,6	10,5	0,28	-33,1	-48,0
H00 Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	232	3,5	20,4	59,2	85,2	-24,6	10,5	0,28	-33,1	-48,0
J Transports, logistique et tourisme	1 964	9,4	33,2	57,0	34,6	-24,3	4,3	0,35	-28,6	-50,6
J00 Ouvriers non qualifiés de la manutention	353	13,1	30,3	58,9	19,1	-31,0	4,7	0,30	-33,6	-48,4
J10 Ouvriers qualifiés de la manutention	464	10,4	40,3	52,9	27,2	-29,7	3,0	0,26	-20,6	-57,5
J30 Conducteurs de véhicules	775	8,6	33,4	57,8	40,3	-16,5	4,9	0,47	-22,7	-47,7
J40 Agents d'exploitation des transports	99	5,3	34,1	57,4	64,5	-30,3	4,4	0,47	-34,1	-56,0
J50 Agents admin. et commerciaux des transports et du tourisme	187	7,1	18,8	60,9	47,4	-41,9	4,2	0,22	-43,4	-54,3
J60 Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	86	3,5	21,6	58,2	86,8	-35,8	4,8	0,16	-48,1	-57,0
L Gestion, administration des entreprises	2 397	9,8	10,1	58,4	46,3	-14,8	2,8	0,44	-17,2	-28,5
L00 Secrétaires	496	16,6	8,2	58,2	53,4	-11,2	2,1	0,31	-13,1	-28,5
L10 Employés de la comptabilité	378	2,0	11,3	60,6	55,2	-19,4	-1,1	0,70	-15,0	-24,4
L20 Employés administratifs d'entreprise	426	17,5	8,5	57,9	31,3	-17,9	3,7	0,65	-22,2	-27,4
L30 Secrétaires de direction	169	11,6	13,8	58,0	63,6	-11,9	1,8	0,29	-13,3	-33,7
L40 Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	357	1,7	14,1	59,8	63,5	-12,1	-0,5	0,68	-12,1	-26,3
L50 Cadres administratifs, comptables et financiers	571	5,8	16,8	59,4	73,6	-9,4	5,6	0,30	-13,3	-34,6
M Informatique	515	5,6	15,1	61,2	74,7	-19,4	6,1	0,53	-24,6	-39,7
M01 Employés et opérateurs de l'informatique	32	9,7	10,7	65,7	69,2	-15,5	-1,8	0,47	-12,4	-28,6
M07 Techniciens de l'informatique	183	7,9	11,3	61,8	67,6	-14,1	4,2	0,47	-15,3	-29,1
M09 Ingénieurs de l'informatique	300	3,6	22,2	58,7	82,4	-22,2	12,4	0,66	-31,9	-51,2
N Études et recherche	378	2,6	17,0	62,3	85,4	-28,6	13,3	0,17	-40,1	-48,7
N00 Personnels d'études et de recherche	378	2,6	17,0	62,3	85,4	-28,6	13,3	0,17	-40,1	-48,7
Q Banque et assurances	772	2,1	17,2	63,2	71,9	-16,0	5,1	0,61	-20,9	-26,9
Q00 Employés et techniciens de la banque	252	3,5	12,0	65,6	68,8	-23,2	4,4	0,42	-28,1	-35,3
Q10 Employés et techniciens des assurances	263	1,7	17,6	61,7	70,4	-10,8	2,9	1,30	-13,3	-13,2
Q20 Cadres de la banque et des assurances	257	1,3	31,3	57,2	90,4	-8,7	8,3	0,29	-15,7	-36,7
R Commerce	2 738	10,0	17,0	62,0	53,4	-9,3	5,1	0,50	-15,9	-27,9
R00 Caissiers, employés de libre service	297	18,3	16,6	62,1	20,0	-12,3	4,6	0,66	-16,6	-26,0
R10 Vendeurs	838	14,0	15,3	63,3	50,5	-13,5	5,8	0,41	-17,2	-28,5
R20 Attachés commerciaux et représentants	542	6,1	22,9	61,7	90,0	-2,1	7,4	0,79	-8,3	-23,3
R30 Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	541	1,4	18,6	60,3	75,8	-11,2	3,8	0,70	-14,2	-33,6
R40 Cadres commerciaux et technico-commerciaux	521	10,2	18,1	58,6	89,1	-12,2	4,8	0,29	-17,3	-36,6
S Hôtellerie, restauration, alimentation	890	11,5	24,0	66,4	45,3	-15,2	8,7	0,73	-22,0	-34,0
S00 Bouchers, charcutiers, boulangers	241	4,8	21,7	66,4	68,2	-11,0	3,9	0,75	-12,9	-23,8
S10 Cuisiniers	304	15,2	23,7	65,6	45,5	-17,1	8,8	0,80	-27,0	-32,9
S20 Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	345	12,4	25,0	67,1	39,5	-12,6	10,0	0,65	-20,8	-37,6
T Services aux particuliers et aux collectivités	3 026	10,4	6,5	58,7	47,9	-7,8	3,5	0,41	-11,6	-14,2
T00 Coiffeurs, esthéticiens	214	9,7	12,3	65,4	63,5	-4,6	5,2	0,36	-9,6	-14,4
T10 Employés de maison	246	8,8	5,4	55,4	67,1	-13,7	6,4	0,48	-18,3	-12,7
T21 Aides à domicile et aides ménagères	502	10,2	6,9	58,7	46,2	-5,5	3,8	0,35	-9,2	-8,1
T22 Assistants maternels	419	13,6	0,2	56,4	74,2	-4,5	1,9	0,29	-7,2	-4,3
T30 Agents de gardiennage et de sécurité	221	15,2	6,3	61,2	57,2	-14,3	1,9	0,55	-17,4	-24,3
T40 Agents d'entretien	1 267	10,0	8,7	58,6	32,2	-5,7	3,9	0,47	-9,0	-14,3
T60 Employés des services divers	156	1,5	20,6	58,3	47,4	-11,5	4,8	0,90	-15,5	-40,1
U Communication, information, art et spectacle	456	17,3	5,3	46,5	16,8	-6,2	2,7	0,44	-9,5	-28,2
U00 Professionnels de la communication et de l'information	153	14,3	8,8	57,5	54,1	-1,7	6,0	0,15	-5,3	-18,4
U10 Professionnels des arts et des spectacles	303	18,8	4,5	43,2	12,3	-7,0	1,3	0,56	-8,4	-28,4
V Santé, action sociale, culturelle et sportive	2 000	4,2	3,9	65,1	52,7	-3,5	1,8	0,76	-5,0	-8,0
V00 Aides-soignants	531	1,8	-5,8	70,2	54,3	-0,9	-5,5	0,79	0,4	4,0
V10 Infirmiers, Sages-femmes	513	0,9	-12,5	78,3	60,9	-6,2	-6,7	1,50	2,1	22,0
V30 Professions para-médicales	346	3,1	8,1	62,7	66,6	-7,4	4,4	0,54	-12,4	-12,7
V40 Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	610	9,1	6,0	63,0	47,9	-1,3	3,3	0,73	-4,4	-12,5
TOTAL de ces familles professionnelles	20 940	8,5	19,6	59,1	42,3	-14,9	4,6	0,48	-18,8	-33,9
Agriculture, marine, pêche	398	12,9	17,1	59,1	10,6	-10,0	4,6	1,22	-14,4	-18,6
Bâtiment, travaux publics	1 951	8,2	47,8	60,7	35,5	-15,3	5,4			